

26 juillet 1971

UNIVERSITÉ DE DIJON

\*

FACULTÉ DES SCIENCES / DÉPARTEMENT DES SCIENCES DE LA TERRE  
2, BOULEVARD GABRIEL, 21 - DIJON / TÉLÉPHONE (80) 32.99.00

RAPPORT D'EXPERTISE GÉOLOGIQUE SUR LES  
SOURCES ET LE PUITS DESTINÉS À ALIMENTER QUINCY-LE-VICOMTE  
ET QUINCEROT EN EAU POTABLE

La commune de Quincy-le-Vicomte tire à l'heure actuelle son alimentation en eau potable de sources situées à l'Ouest du village : celle de la Combe Bochot, rive droite du ruisseau de Prêles et diverses sources rive gauche, les sources des Prêles, venant au jour entre la Combe d'Orchevau et celle qui remonte en direction du Moulin à Vent.

Elles ont toutes le même mode d'émergence, défini d'ailleurs dans un rapport de R. Ciry en date du 8 Juillet 1949.

Pour augmenter la quantité d'eau disponible, on envisage à l'heure actuelle de capturer deux nouvelles sources dans le groupe des Prêles, très proches des sources précédemment captées rive gauche, et de faire appel d'autre part à un puits établi dans les alluvions de l'Armançon.

SOURCES DES PRALES (cf. extrait cadastral ci-joint)

On peut reprendre à leur sujet les conclusions de R. Ciry. Rappelons simplement que le vallon suivi par le ruisseau des Prêles entaille les formations marneuses du Lias supérieur. Les eaux météoriques qui tombent à la surface des plateaux calcaires bajociens, percolent dans les nombreuses fissures qui les parcourent, se trouvent bloquées au toit des marnes imperméables, et viennent au jour lorsque la topographie recoupe le contact géologique. En fait, la présence d'éboulis bajociens sur les pentes fait que l'eau y effectue souvent un trajet sous-cutané plus ou moins long avant d'arriver en surface.

Dans le cas des sources des Prâles, ( $S_1$  et  $S_2$  sur le plan), ce trajet doit être assez court si l'on s'en réfère à la proximité de la rupture de pente marquant la base des calcaires bajociens, et le captage pourra être réalisé sans difficulté majeure. Il consistera, après avoir remonté légèrement l'émergence, en un drain perpendiculaire à la ligne de plus grande pente, et assis autant que possible sur les marnes pour recueillir le maximum d'eau. On aura sans doute intérêt d'ailleurs à réunir les deux sources, compte tenu de leur proximité.

Périmètre de protection immédiate (voir extrait cadastral)

On lui donnera la forme d'un rectangle englobant les deux émergences et s'étendant à 20 m en amont des ouvrages, à 10 m latéralement à eux et à 5 m en aval. Pour des questions de commodité on pourra relier ce périmètre à celui des sources anciennement captées, et qui couvre une partie des parcelles 337, 335 et 286.

Acquis en toute propriété, ce terrain sera clos et toute circulation y sera interdite en dehors de celle nécessité par les besoins du service.

Périmètre de protection rapprochée (cf. extrait de carte ci-joint)

Protégeant l'ensemble des sources des Prâles, il sera calé à l'aval sur le périmètre de protection immédiate, s'étendra latéralement à 100 m des sources extrêmes, et montera à l'amont à la lisière du bois, c'est à dire jusqu'au rebord du plateau.

Y seront interdits tous dépôts ou activités visés par le décret 67 1093 du 15 Décembre 1967 et en particulier :

- le dépôt d'ordures ménagères et d'immondices et plus généralement de tout produit ou matériau susceptible de nuire à la qualité des eaux,
- l'épandage d'eaux usées, de fumier et d'engrais, en particulier d'engrais fermentés d'origine animale tels que purin et lisier, de produits chimiques tels qu'hormones végétales, désherbants ou insecticides, et plus généralement de toute substance susceptible de nuire à la qualité des eaux.
- l'implantation de carrières, bâtiments etc...
- l'installation de canalisations, réservoirs, et dépôts d'hydrocarbures liquides ou gazeux, de produits radioactifs ou chimiques.

### Périmètre de protection éloignée

Les sources tirent leur alimentation de la position du plateau qui encadrent la Combe d'Orchevau et celle qui lui fait suite plus à l'Est. Au-delà du Moulin à Vent, et compte tenu du pendage qui, bien que très faible, est vers l'Ouest, le drainagage se fait au contraire en direction du ruisseau de Bornant.

Aussi on délimitera le périmètre de protection éloignée de la manière suivante :

- calé à l'aval, c'est à dire au Sud, le <sup>sud</sup> périmètre de protection rapproché il sera limité
- à l'Est par le chemin qui monte depuis la Vallée en direction du Moulin à Vent,
- au Nord par une ligne joignant le Moulin à Vent à la Croix Jaran.
- à l'Ouest par une ligne partant de la Croix Jaran et empruntant l'axe de la Combe d'Orchevau.

Dans cette zone, les activités, installations et dépôts visés par le décret 67 1093 seront soumis à autorisation du Conseil départemental d'hygiène.

### SOURCE DE LA COMBE BOCHOT

Si on désire continuer à l'utiliser, il sera nécessaire de prévoir sur le regard en bordure de la route un capot étanche.

- Périmètre de protection immédiate : Il sera défini suivant les mêmes normes que celui des sources des Prâles.
- Périmètre de protection rapprochée : La source vient au jour dans l'axe même de la Combe. Aussi donnera-t-on au périmètre la forme d'un trapèze calé à l'aval sur le périmètre de protection immédiate, couvrant le fond de combe jusqu'à la cote 296, et montant latéralement jusqu'au niveau de la première rupture de pente, c'est à dire à peu près au niveau du chemin qui monte de Quincy-le-Vicomte sur le plateau.

Les servitudes ont été précédemment définies.

- Périmètre de protection éloignée : Calé à l'aval sur le périmètre de protection rapprochée, il sera fermé au Nord par deux lignes gagnant le sommet du plateau suivant la plus grande pente, à l'Ouest par une ligne passant par la cote 344 et rejoignant la cote 351, à l'Est par une ligne rejoignant sur le Grand Chevreroche la cote 354, au Sud par la ligne de crête du lieu-dit Rabouchon.

Les servitudes seront les mêmes que pour le périmètre des Sources des Prâles.

#### PUITS DE L'ORME

Le sondage d'exploration est situé rive gauche de l'Armançon, au lieu-dit l'Orme, en bordure du chemin de remembrement.

La coupe (levé A. Clair, du 31 Septembre 1969), est la suivante depuis la surface :

- limons argileux, légèrement sableux, en surface, oxydés dans leur partie supérieure 4,30 m,
- graviers et sables grossiers, calcaires ou d'origine granitique (fragments de roche et arène) assez anguleux à la base, qui constituent l'aquifère, 2,00 :
- argile gris-bleu remaniée, mêlée de graviers et plaquettes calcaires en petite quantité, 1,20 m
- sable siliceux fin, 0,25 m
- calcaires argileux plus ou moins feuilletés, en place, du Domérien.

On voit donc qu'il existe au dessus de la formation aquifère, une couche imperméable très épaisse qui assure une bonne protection à la nappe alluviale. Aussi on pourra se contenter de donner aux divers périmètres les dimensions suivantes.

#### - Périmètres de protection immédiate (cf. extrait cadastral ci-joint)

On lui donnera la forme d'un carré de 20 m de côté centré sur le puits et calé sur le chemin de remembrement, ce qui revient à établir le puit un peu plus loin du chemin que le sondage.

#### - Périmètre de protection rapprochée et éloignée (cf. extrait de carte)

Ils seront confondus, mais la seule servitude à y maintenir est d'interdire les fouilles capables de détruire la continuité de la couverture imperméable.

Leurs limites seront les suivantes :

- au Nord une ligne passant à 100 m à l'aval du puits et coupant la vallée perpendiculairement à son axe,
- à l'Est, le chemin qui longe la plaine alluviale au pied des Vignes Blanches,
- à l'Ouest la D 4
- au Sud le chemin qui traverse la vallée entre Quincy-le-Vicomte et Senailey à la cote 208 (passerelle).

La qualité des eaux des Sources des Prêles comme du sondage de l'Orme, analysées avant captage, est de bonne qualité pour la région. Il paraît cependant prudent de prévoir un traitement de stérilisation, les eau de plateau calcaire étant toujours à la merci d'une pollution, en particulier au moment des fortes pluies succédant à une période de sécheresse.

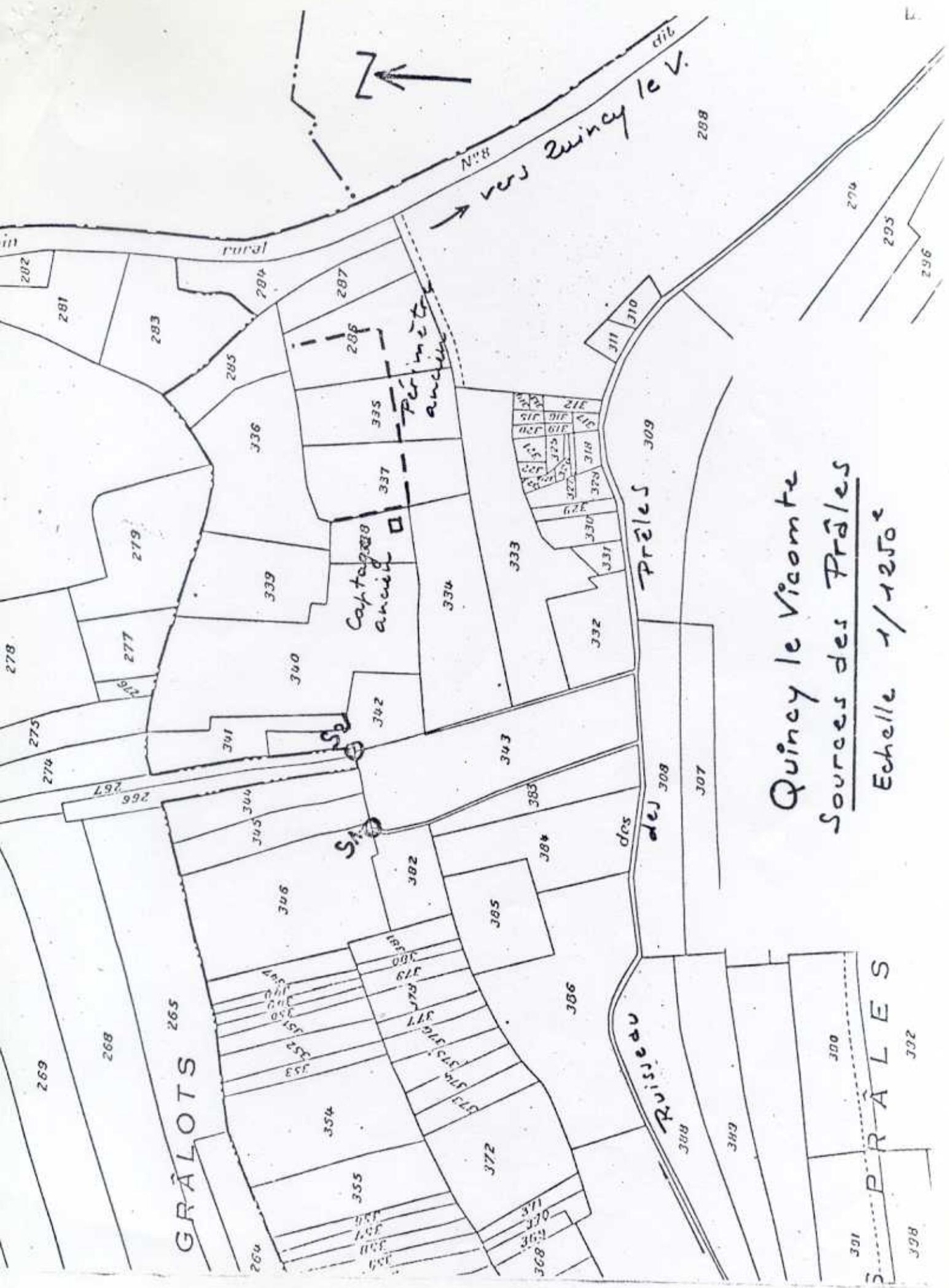
Moyennant quoi, Quincy-le-Vicomte et Quincerot pourront être alimentés en eau dans de bonnes conditions.

A Dijon, le 26 Juillet 1971



Maurice AMIOT  
Maître-Assistant

**Quincy le Vicomte**  
**Sources des Prâles**  
**Echelle 1/12500**



QUINCY LE VICOMTE

## Source des Prêles

## PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

Echelle : 1 / 25 000

